AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue St-Jean prolongée - B.P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 164 (10ème envoi de 1980) -

21 mai 1980

VIGNE

MILDIOU -

La vigne parvient progressivement à un stade de grande sensibilité tandis que les oeufs d'hiver du mildiou (organes de conservation de la maladie) continuent à germer dans et sur le sol en présence d'humidité, même à la suite de pluies légères.

Actuellement, des taches ont été trouvées uniquement sur plantules issues de pépins ayant germé en général sur sol non travaillé, désherbé chimiquement, et aussi dans des parcelles de vignes où des sarments trainent à terre : Frontonnais (Hte-Gne), Rabastens, l'Isle-sur-Tarn et Gaillacois (Tarn), Sainte-Christie-d'Armagnac, Salles-d'Armagnac (Gers).

D'autres foyers existent probablement ailleurs.

Continuer à appliquer les mesures prophylactiques énumérées dans le bulletin précédent, le nettoyage de la base des souches notamment.

D'autre part, les risques de contamination demeurant importants, il est conseillé d'effectuer, dès à présent, un premier traitement fongicide.

BLACK-ROT -

Dans les parcelles contaminées par ce champignon, choisir un produit efficace à la fois contre le mildiou et le black-rot.

TORDEUSES DE LA GRAPPE (Eudémis - Cochylis) -

Le premier vol se poursuit toujours. Les captures ont été parfois particulièrement nombreuses dans le Frontonnais, le Gaillacois, l'Armagnac (Bourouillan, Lamothe-Cazeneuve), le Lot (Luzech, Sauzet, Albas).

Des pontes ont été déposées en nombre important dans certains cas.

Dans les parcelles où des dégâts notables ont été constatés l'an dernier, appliquer un traitement :

- région de Gaillac, dès réception du présent bulletin,
- dans les autres régions, à partir du début de la semaine du 26 mai au 1er juin.

Employer l'un des produits suivants (dose exprimée en matière active à l'hectolitre d'eau) :

- acéphate : 60 (ORTHENE 50),
- azinphos éthyl et méthyl : 40 (nombreuses spécialités),
- bromophos : 50 (N.S.),
- carbaryl : 120 et en poudrage (N.S.),
- chlorpyriphos éthyl : 28,5 (DURSBAN),
- cyperméthrine : 3 (RIPCORD 5),
- décaméthrine : 1,75 (DECIS),
- dialiphos : 75 (TORAK NF - TORAK E),

P.1217

- diazinon : 30 (BASUDINE 20),
- dichlorvos : 125 (N.S.),
- étrimphos : 40
- fénitrothion : 50 (N.S.),
- fenvalérate : 7,5 (SUMICIDIN 10),
- malathion : 75 et en poudrage (N.S.),
- méthomyl : 37,5 (LANNATE 20 L),
- méthidathion : 30 (ULTRACIDE 20),
- mévinphos : 50 (N.S.),
- oléoparathion : 20 + huile,
- parathion éthyl : 20 et en poudrage (N.S.),
- parathion méthyl : 30 et en poudrage (N.S.),
- perméthrine : 4 (AMBUSH, PERTHRINE),
- phosalone : 60 et en poudrage (N.S.),
- tétrachlorvinphos : 75 (GARDONA 25, GARDONA G5).

ARBRES A FRUITS A PEPINS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER -

Les projections d'ascospores ne sont pas encore terminées. Il est donc nécessaire de poursuivre la lutte même dans les vergers où aucune tache n'a encore été observée cette année.

OIDIUM DU POMMIER -

Dans les vergers sensibles, ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure

ARBRES A FRUITS A NOYAU

GNOMONIA ET CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER -

Le temps actuel est favorable à ces maladies. Appliquer, dès que possible, l'un des produits suivants : bénomyl à 30 g/hl, carbendazime à 30 g/hl, dithianon à 50 g/hl, doguadine à 80 g/hl, folpel à 100 g/hl, manèbe à 160 g/hl, méthylthiophanate à 70 g/hl, oxyquinoléate de cuivre à 50 g/hl.

N O Y E R

BACTERIOSE ET ANTHRACNOSE -

Renouveler la protection au moyen d'un produit cuprique à raison de 150 g cu/hl.

CULTURES LEGUMIERES

MELON -

Les conditions climatologiques sont très favorables à l'oïdium et ce champignon a été observé sur des jeunes plantes élevées sous tunel.

Surveiller les cultures et intervenir, le cas échéant, avec l'un des produits suivants (dose exprimée en matière active à l'hectolitre d'eau) : bupirimate : 25 (NIMROD, UMUPRO), dinocap : 25 (N.S.), ditalimfos : 50 (LATRAN 20 EC, PLONDREL 50 W), chinométhionate : 7,5 (MORESTAN), fénarimol : 2,4 (RIMIDINE, RUBIGAN 4), imazalil : 10 (FUNGAFLOR), méthylthiophanate : 35 (PELT 44), pyrazophos : 15 (AFUGAN CE), soufre micronisé : 600 (N.S.),soufre trituré ventilé : 270 (N.S.), triadiméfon : 7,5 (BAYLETON), triforine : 28,5 (FUNGINEX, SAPROL).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",
J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. n° 532 A.D.